

SEANCE DU 5 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq du mois de mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Vézières se sont réunis dans la salle des fêtes en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : DURAND Jacky, Maire ; FRADIN Guy, 1^{er} adjoint ; LEBIHEN Gwenaël, 2^{ème} adjoint ; COUTABLE Bruno ; GUITEL Régis ; AUDREN Bernard ; BANCHEREAU Sylviane ; CHAUVET Etienne ; PERDRIAULT Lucie ; BAILLARGEAU Muriel ; FRADIN Antoine

Date de la convocation : vendredi 26 février 2021

Monsieur DURAND Jacky, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité comme secrétaire de séance : PERDRIAULT Lucie.

OBJET : Vente de bois Petit Marais

La commune vend une coupe de bois le long du chemin rural dit Chemin des Champs située au Petit Marais entre les parcelles 284 et 716.

Les offres sont à transmettre sous pli cacheté à l'attention de la mairie de Vézières avant le 20 mars inclus.

OBJET : Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le maire présente le plan communal de sauvegarde pour information, chaque conseiller en recevra un exemplaire. Ce plan communal de sauvegarde sera consultable en mairie.

OBJET : Projet assainissement mairie

Monsieur LEBIHEN Gwenaël, Monsieur COUTABLE Bruno, ainsi que Monsieur GUITEL Régis s'occuperont de faire une étude ainsi que de réunir des devis concernant la mise aux normes de l'assainissement pour la mairie.

OBJET : Loyer Cercle Véziérois

Suite à la crise sanitaire actuelle, le conseil municipal décide de suspendre et ceci jusqu'à nouvel ordre le loyer du Cercle Véziérois.

OBJET : Avenant à la convention mécénat SOREGIES

La convention concernant l'opération à l'initiative de SOREGIES au bénéfice de la commune afin d'offrir les prestations nécessaires à la pose et la dépose des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de fin d'année fait l'objet d'un avenant qui doit être signé.

Le conseil municipal accepte l'avenant à la convention mécénat et autorise le maire à signer les pièces s'y afférentes.

OBJET : Modification montant du loyer de Monsieur BERTAUD Bernard

Monsieur BERTAUD Bernard occupant un de nos logements au 4 rue de la Croule, n'a plus l'utilité du garage mis à disposition pour un montant de 24.71 euros par mois (20 euros conclus dans le bail + 4.71 concernant les indices annuels appliqués).

A cet effet, le conseil municipal prend la décision de lui retirer 24.71 euros du montant de son loyer concernant la location du garage à partir du 1^{er} mars 2021 ce qui reviendra à un loyer mensuel de 308.89€. Celui-ci sera remis en location à part.